

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Service public de proximité en faveur de la lecture pour publics empêchés – Conventions de partenariat.

La Ville de Bayonne, par le biais du pôle Action culturelle et hors les murs de la médiathèque, intervient depuis plusieurs années de manière régulière dans les structures municipales d'accueil de la petite enfance, les écoles, maternelles et primaires, ou les lieux de vie pour personnes âgées. Outre le prêt de livres et revues, les bibliothécaires assurent des prestations de lectures, des présentations thématiques et des ateliers participatifs.

D'autres établissements, gérés par exemple par le CCAS ou des associations, sont également desservis : crèches ou garderies, maisons de retraite ou établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),... afin de développer la lecture et sortir certains publics de l'isolement.

Afin de fixer un cadre à ces interventions, il est proposé que des conventions de partenariat soient signées, sur la base du document type ci-annexé, avec les établissements bénéficiaires suivants :

- Le CCAS pour l'EHPAD Harambillet
- L'Adapa pour l'EHPAD Le Séqué et pour l'EHPAD Harriola à Saint-Pierre d'Irube
- L'association Saint-Joseph Arege, pour l'EHPAD Osteys
- La SARL Avenir Gérontologie pour l'EHPAD Oihana
- L'association EVAH
- L'association Parents-enfants, pour la micro-crèche Babinou
- La SAS Copains Copines, pour sa micro-crèche de Bayonne
- La SARL L'Odyssée des enfants, pour sa micro-crèche
- La CAF du Pays basque et du Seignanx, pour la crèche Pirouette
- ContéContine, groupe la Part de rêve/La Maison bleue, pour la crèche Les petits Zavirons
- L'association L'arche de Noé, pour la crèche-garderie du même nom.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les structures mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.